

7 engagements pour une route plus sûre

Les employeurs s'engagent pour la sécurité routière de leurs salariés

NOS 7 ENGAGEMENTS



Nous limitons
aux cas d'urgence les
conversations téléphoniques
au volant



Nous prescrivons la **sobriété**
sur la route



Nous exigeons le port
de la **ceinture de sécurité**



Nous n'acceptons pas
le **dépassement des vitesses**
autorisées



Nous intégrons des
moments de repos dans
le calcul des temps de trajet



Nous favorisons la **formation**
à la sécurité routière



Nous encourageons
les **conducteurs de deux-roues**
à mieux s'équiper

Vous aussi, signez les 7 engagements sur
securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

#EmployeursEngagés
#SécuritéRoutièreAuTravail